



République française
Ville de Saint-Cloud

Pôle Petite enfance, éducation, jeunesse

Service Jeunesse Accueil Jeunes 11-17 Dossier administratif 2026-2027

Présentation

L'Accueil Jeunes 11-17 est une structure d'accueil située au 7 bis, rue Gounod, 92210 Saint-Cloud, destinée aux jeunes de 11 à 17 ans. Elle est ouverte sur les temps :

- Périscolaire du lundi au vendredi en accueil libre de 12h30 à 19h00 (mercredi de 13h à 19h).
- Extrascolaire de 13h00 à 19h00 ainsi qu'une matinée et une soirée par semaine en fonction des projets. Exceptionnellement certains samedis.

Renseignements auprès de l'Accueil Jeunes au 09 75 94 03 42 ou par courriel à accueiljeunes11-17@saintcloud.fr

Adhésion

Pour participer aux activités de l'Accueil Jeunes 11-17, une adhésion annuelle (année scolaire du 1^{er} septembre au 31 août) de **35€** est obligatoire (**40€** pour les adolescents dont aucun des deux parents ne réside à Saint-Cloud) et donne libre accès à celui-ci durant toute l'année scolaire.

Les familles dont les enfants ne seraient pas adhérents en juillet, pourront souscrire une adhésion spéciale valable **uniquement** pour les vacances d'été, soit durant le mois de juillet et la dernière semaine d'août. Le coût de cette adhésion spéciale est de **20€** par enfant. Pour les adolescents dont aucun des deux parents ne réside à Saint-Cloud le coût de cette adhésion spéciale est de **25€** par enfant.

Il est obligatoire de remplir le formulaire d'adhésion 2026-2027, disponible au Guichet-Unique ou téléchargeable sur le site Internet de la Ville www.saintcloud.fr rubrique « Accueil Jeunes 11-17 » et sur l'Espace Famille, accompagné des pièces à fournir à retourner au guichet-unique.

En cas de dossier incomplet, l'enfant ne sera pas autorisé à se rendre à l'Accueil Jeunes et à participer aux sorties.

Pièces justificatives (si aucun dossier périscolaire 2026-2027 :

- Une photocopie du livret de famille ou acte de naissance intégral
- La photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer, facture de téléphone, taxe d'habitation...).
- La photocopie de la page du carnet de santé avec la date de rappel du DTPolio.

Nous vous rappelons que l'adhésion n'est pas à régler lors du dépôt du dossier. Une facture vous sera envoyée ultérieurement.

Pour les familles souhaitant régler par prélèvement automatique : joindre le contrat de prélèvement (téléchargeable sur votre espace famille, dans la rubrique prélèvement automatique) accompagné d'un RIB.





Inscription sortie, activité et veillée

Après validation de votre dossier d'adhésion, l'accès à l'Accueil Jeunes 11-17 est libre pendant les horaires d'ouverture.

Pour les sorties durant les vacances scolaires et aussi certains mercredis et samedis durant le temps scolaire, une participation forfaitaire est demandée : **tarif 1 : 7 € ou le tarif 2 : 14 €**

Les activités et veillées durant les vacances scolaires ne sont pas payantes.

Les sorties (payantes) et activités/veillées (gratuites) nécessitent **impérativement** une inscription préalable sur votre **Espace Famille** avant chaque vacances (dans la limite des places disponibles) selon le planning ci-dessous. Pour toute demande d'information concernant les **inscriptions**, le Guichet Unique est votre interlocuteur.

Pour chaque période de vacances, les inscriptions sont ouvertes selon un calendrier bien précis :

Toussaint 2026 :	du lundi 14 septembre au samedi 26 septembre 2026
Noël 2026 :	du lundi 16 novembre au samedi 28 novembre 2026
Hiver 2027 :	du lundi 04 janvier au samedi 16 janvier 2027
Printemps 2027 :	du lundi 1 ^{er} mars au samedi 13 mars 2027
Juillet 2027 :	du lundi 31 mai au samedi 12 juin 2027
Août 2027 :	du lundi 31 mai au samedi 12 juin 2027

Attention : L'Accueil Jeunes 11-17 est fermé une semaine entre Noël et le jour de l'an, ainsi que 3 semaines au mois d'août.

Les demandes sont enregistrées en fonction de l'ordre d'arrivée des fiches d'inscription.

En fonction des disponibilités, les demandes sont automatiquement acceptées et facturées, seuls les refus vous seront signifiés.

Aucune inscription ne sera acceptée passée la date de fin de période d'inscription.

Annulation

Les vacances scolaires : les annulations et les modifications de réservation d'une sortie (payante) n'est possible que par l'envoi d'un courrier ou d'un mail au Guichet-Unique pendant la période d'inscription.

Une activité pourra être **annulée** par le service **si un minimum** de 5 enfants n'est pas enregistré. Il en est de même pour les sorties prévues en car si **un minimum** de 12 jeunes n'est pas enregistré.

Les sorties (payantes) : une déduction des journées réservées est possible sur présentation d'un certificat médical (daté au maximum 48h après le début de l'arrêt et adressé au guichet unique, entre le 1er et le 8e jour d'absence).

Les activités et veillées (gratuites) : **nécessitent également une inscription au Guichet Unique.** En cas de non-participation d'un jeune à une activité ou veillée sans prévenir, cela **donnera lieu à une impossibilité de s'inscrire à une activité ou une veillée sur la session suivante.**



Les modalités générales de facturation

Une facture est émise chaque mois et regroupe les activités que vous avez réservées ou consommées.

La facture mensuelle est dématérialisée et accessible sur votre compte personnel sur l'Espace Famille.

Pour toute information sur la facture dématérialisée via l'Espace Famille, contacter le Guichet Unique.

Pour les familles qui n'optent pas pour un règlement par prélèvement, votre paiement devra nous être retourné sous 15 jours. Si, après relance de notre part, le paiement n'est pas régularisé, les factures impayées seront mises en recouvrement auprès des services du Trésor public et à régler directement auprès de leur service.

Attention, à chaque facture adressée doit correspondre un règlement distinct.

Les moyens de paiement

Les factures peuvent être réglées :

- par prélèvement automatique
- sur le site Internet de la Ville via « l'Espace Famille »
- par carte bleue, auprès du Guichet Unique
- par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public, adressé au Guichet Unique (ne rien inscrire au dos du chèque)
- en espèces auprès du Guichet Unique

Attention : si vous optez pour un règlement par prélèvement automatique pour **la première fois** ou si vos coordonnées bancaires ou postales ont changé, veuillez remplir le contrat de prélèvement accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB).

Selon les normes SEPA en vigueur, votre « mandat de prélèvement » indiquant votre RUM (référence de mandat unique) et l'identifiant créancier de Saint-Cloud vous sera alors adressé. Ce dernier vous permet d'identifier la Ville de Saint-Cloud sur votre relevé de compte.

Pour que votre paiement par prélèvement soit ensuite activé, **ce mandat de prélèvement doit être retourné signé au Guichet Unique avant le 5 du mois**. En retour, nous vous en fournirons une copie.

En vertu de l'article 5 du contrat, le choix du prélèvement automatique est tacitement reconduit pour les familles ayant opté pour ce mode de paiement l'année précédente. En revanche, en cas de changement de coordonnées bancaires, la demande doit être renouvelée.

Nous mettrons fin au prélèvement automatique dès le deuxième rejet et pour l'année en cours.

Pour les paiements par Internet, vous devez constituer votre compte personnel sur « l'Espace Famille ». Pour cela, merci de vous rapprocher du Guichet Unique.



Les conditions de remboursement de l'Accueil Jeunes 11-17

L'adhésion annuelle est définitive et non remboursable.

Les sorties durant les vacances scolaires et mercredis en période scolaire : un remboursement des activités réservées est possible sur présentation d'un certificat médical daté de moins de 48h après le début de l'arrêt adressé au maximum dans les 8 jours suivant l'arrêt maladie.

Les tarifs : pour l'année scolaire 2026-2027

Adhésion annuelle : 35 €

40 € pour les adolescents dont aucun des deux parents ne réside à Saint-Cloud.

20 € adhésion spécial été valable uniquement en juillet et août pour les familles dont les enfants ne seraient pas adhérents **au 1er juillet**

25 € pour les adolescents dont aucun des deux parents ne réside à Saint-Cloud.

Les tarifs 1 et 2 sont calculés en fonction du coût global de la sortie. Les tarifs de chaque sortie vous seront communiqués au moment de l'inscription de votre enfant.

	Vacances scolaires	Mercredi période scolaire	Samedi période scolaire
Tarif 1	7 €	7 €	7 €
Tarif 2	14 €	14 €	14 €

Pour tout renseignement contacter

Le Guichet Unique - 14, rue des Écoles - 92210 Saint-Cloud

Tél. : 01 47 71 56 59 - Courriel : guichet-unique@saintcloud.fr

L'Accueil Jeunes 11-17 - 7 bis, rue Gounod - 92210 Saint-Cloud.

Tél. : 09 75 94 03 42 - Courriel : accueiljeunes11-17@saintcloud.fr

Le service Jeunesse - 14, rue des Écoles - 92210 Saint-Cloud.

Tél. : 01 47 71 53 55 Courriel : jeunesse@saintcloud.fr

Ou consulter le site de la Ville : www.saintcloud.fr - rubrique « Accueil Jeunes 11-17 »

L'ensemble des informations qui sont recueillies dans les fiches nominatives jointes au présent dossier fait l'objet d'une saisie informatique. Conformément à la loi « informatiques et libertés » du 6 janvier 1978, les personnes concernées peuvent exercer un droit d'accès et de rectification des informations nominatives, en adressant une requête auprès de Monsieur le Maire de Saint-Cloud, Pôle Petite enfance, éducation, jeunesse - 14, rue des Écoles - 92210 Saint-Cloud